



schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

# Accréditation institutionnelle, Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) Vérification de la réalisation des conditions

Rapport | 13 mai 2025



## **Contenu :**

**Partie A** – Décision du Conseil suisse d'accréditation

**Partie B** – Rapport de vérification de la réalisation des conditions

**Partie C** – Prise de position de la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)



## **Partie A**

### **Décision du Conseil suisse d'accréditation**

20 juin 2025





Les décisions publiées par le Conseil suisse d'accréditation sont accessibles grâce au lien suivant : <https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/>.



## **Partie B**

# **Rapport de vérification de la réalisation des conditions**

11 février 2025



## Contenu

1	Procédure de vérification de la réalisation des conditions .....	1
1.1	Principes généraux .....	1
1.2	Déroulement de la procédure.....	1
2	Rapport concernant la réalisation des conditions .....	2
2.1	Analyse de la réalisation des conditions .....	2
2.2	Proposition de l'AAQ .....	7
2.3	Prise de position de le HEP-VS .....	7

## 1 Procédure de vérification de la réalisation des conditions

### 1.1 Principes généraux

#### *Décision/modalités*

Le Conseil suisse d'accréditation (CSA) accrédite la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) comme haute école pédagogique, avec quatre conditions, le 17 décembre 2021.

La décision du Conseil suisse d'accréditation définit ainsi le délai et les modalités pour la réalisation des conditions<sup>1</sup> :

Délai : 30 mois. La Haute école pédagogique du Valais doit présenter au Conseil suisse d'accréditation un rapport attestant de la réalisation des conditions avant le 16 juin 2024.

Modalités : La vérification de la réalisation des conditions se déroule lors d'une brève visite d'une demi-journée et est effectuée par deux membres du groupe d'expert-e-s.

Le Conseil suisse d'accréditation mandate l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour procéder à la vérification de la réalisation des conditions.

### 1.2 Déroulement de la procédure

#### *Calendrier*

La visite sur place a lieu le 4 décembre 2024. Elle se déroule en deux temps. Lors de la première partie de la matinée, les expert-e-s discutent des documents fournis par la Haute école pédagogique du Valais et préparent les entretiens de la suite de la journée. Les échanges entre la HEP-VS et les expert-e-s se tiennent autour d'une table ronde, qui réunit la direction de la haute école, ses responsables qualité ainsi que divers-es participant-e-s, dont les intérêts sont en lien avec les conditions posées par le CSA. La visite se clôt en début d'après-midi par un débriefing.

Les deux expert-e-s sélectionné-e-s pour effectuer la visite sur place sont les suivant-e-s :

- Francesca Antonini, Responsable de la formation Bachelor pour l'enseignement au primaire, SUPSI-DFA/ASP Locarno, Suisse.
- Nicolas Robin, Vice-recteur à la formation, PH St. Gallen, Suisse.

La première version du rapport de vérification de la réalisation des conditions est finalisée en janvier 2025. Elle est transmise à la HEP-VS à la fin du mois de janvier 2025. La haute école communique sa prise de position sur les conclusions des expert-e-s un mois plus tard, le 10 février 2025. Le rapport est finalisé par l'AAQ, qui y inclut une proposition de décision adressée au Conseil suisse d'accréditation. Le dossier complet est alors transmis au secrétariat du CSA le 11 février 2025, afin d'être traité lors de la séance du 20 juin 2025.

---

<sup>1</sup> Ordonnance d'accréditation LEHE, art. 15, ch. 3.

## 2 Rapport concernant la réalisation des conditions

### 2.1 Analyse de la réalisation des conditions

#### 1) Condition 1 :

La HEP-VS doit faire la démonstration de la mise en œuvre des actions découlant de ses choix stratégiques associés au développement durable quant aux aspects d'ordre économique et en particulier écologique.

#### *Description*

La durabilité fait aujourd'hui partie intégrante de la vision de la HEP-VS. Elle est l'une de ses préoccupations majeures et s'applique à tous les domaines de l'institution. Afin de donner corps à cette importance, la HEP-VS établit, entre 2021 et 2022, un nouveau Domaine Durabilité, Égalité et Santé (DES). Celui-ci réunit trois déléguées, accompagnées par une Commission consultative, qui les assiste. Un des objectifs du DES est d'offrir une approche globale de la durabilité et de l'intégrer de manière systémique au sein de la HEP-VS. À cette fin, le domaine s'appuie sur six objectifs stratégiques, adoptés dans la planification pluriannuelle 2022-2025, et dont les deux tiers concernent explicitement la durabilité :

1. Adapter les méthodes de travail et les pratiques de la HEP-VS aux défis de la durabilité.
2. Faire des étudiant-e-s des enseignant-e-s conscient-e-s des enjeux du changement social et environnemental.
4. Promouvoir une approche participative des défis de la durabilité.
5. Promouvoir une recherche responsable tenant compte des principes de durabilité.<sup>2</sup>

Ces choix stratégiques permettent à la HEP-VS de prendre des mesures et d'élaborer des projets en lien avec la durabilité. Leur état d'avancement est systématiquement monitoré. En parallèle à leur développement, l'institution décide d'effectuer, tous les deux ans, une évaluation générale des dimensions environnementale, économique et sociale de sa durabilité. Ainsi, à l'automne 2022 et au printemps 2024, un groupe de travail effectue des analyses, dont les conclusions sont consignées dans des rapports dédiés. Suivant le cycle *Plan Do Check Act* (PDCA), elles permettent notamment d'ajuster les processus en cours, d'identifier les progrès qu'il reste à effectuer et de faire éclore de nouveaux projets. Elles offrent également d'anticiper les ajustements nécessaires à apporter à la planification pluriannuelle.

Plusieurs exemples de mesures concrètes sont présentés aux expert-e-s<sup>3</sup>. Ainsi, en 2021, des « cafés sur la durabilité » sont organisés au sein de l'institution et permettent de sensibiliser les participant-e-s aux dimensions variées de la durabilité, y compris à la durabilité économique et écologique. En 2023, un règlement commun concernant les indemnités de déplacement entre en vigueur dans l'institution, favorisant l'utilisation des transports publics. La même année, une formation est offerte aux responsables de projets stratégiques concernant l'inclusion du développement durable dans leurs activités. Entre 2023 et 2024, un concept de recyclage pour le papier, le PET et l'aluminium est instauré. En 2024, les analyses effectuées révèlent la création de postes liés au domaine informatique. Nous relevons enfin plusieurs projets en cours, comme

<sup>2</sup> HEP-VS, *Documents relatifs à la réalisation des conditions dans le cadre de l'accréditation institutionnelle. Document 1.0*, St-Maurice, 2024, p. 4. Nous mentionnons ici librement quatre des six points mentionnés dans le document.

<sup>3</sup> Nous ne reprenons ici que celles qui concernent directement la durabilité économique ou écologique.

l'intégration de principes de planification et de construction durables pour les nouvelles infrastructures, l'intégration de l'éducation au développement durable dans les cours de formation du Bachelor primaire, des recommandations pour une mobilité douce, ainsi qu'un engagement pour une offre de restauration durable.

### *Analyse*

Les expert-e-s observent que l'établissement du Domaine DES a un effet réellement positif sur la mise en œuvre des choix stratégiques de la HEP-VS concernant la durabilité. L'institution peut en effet compter sur les trois délégués du Domaine, qui travaillent en étroite collaboration avec les membres de la Commission consultative. Cette dernière offre un soutien important à l'institution. Constituée notamment d'acteur-ric-e-s important-e-s issu-e-s de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, de SantéSuisse ou de la Fondation du développement durable pour les régions de montagne (FDDM), elle propose une compréhension élargie des perspectives sélectionnées par la HEP-VS. Les expert-e-s saluent la richesse et la diversité des points de vue pouvant ainsi être apportés et relèvent la réciprocité des interactions existantes entre la HEP-VS et les organes étatiques. Les délégués du Domaine DES siègent en effet à leur tour dans des commissions cantonales, ce qui participe à rendre visible et à reconnaître la qualité de l'expertise de la HEP-VS.

Le groupe d'expert-e-s note également que le cadre de fonctionnement établi par la HEP-VS offre une approche flexible du management de la durabilité. En effet, si la Commission se réunit à un rythme régulier de deux fois par année, ses membres ont la possibilité de s'adresser aux délégués du Domaine DES en tout temps. Ces échanges informels dessinent une agilité d'action bienvenue, qui profite à l'ancrage stratégique de la durabilité dans l'institution. L'intégration du Domaine DES à la direction élargie de la HEP-VS permet ainsi aux intérêts de la durabilité d'être représentés et communiqués aux organes décisionnels principaux de l'institution. Les expert-e-s observent l'impact positif de cette proximité sur la réalisation des actions associées au développement durable. De fait, elle et il saluent les mesures prises par la HEP-VS et remarquent un réel développement de la prise de conscience et d'action en lien avec la durabilité dans l'organisation et par les différent-e-s acteur-ric-e-s de l'institution, en particulier en ce qui concerne ses aspects économiques et écologiques<sup>4</sup>. Elle et il notent également la volonté d'intégration des différentes parties prenantes de l'institution. Elle et il saluent enfin l'intégration réussie des étudiant-e-s dans les réflexions menées, et la reconnaissance de leur travail, rémunéré.

Les expert-e-s estiment ainsi que la HEP-VS possède désormais un cadre d'action bien défini, qui lui permet de développer une vision exigeante de la durabilité et de l'ancrer durablement dans l'institution.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est remplie.

### 2) Condition 2 :

La HEP-VS doit mettre en œuvre l'évaluation périodique de la recherche et du développement.
---

#### *Description*

Afin de répondre aux exigences de la LEHE, la HEP-VS engage une nouvelle responsable de son Domaine Recherche & Développement (Domaine R&D), en 2020, et modifie son approche du domaine. Ainsi, en 2021, l'entrée en vigueur de plusieurs règlements internes – concernant le mandat du conseil scientifique, l'encouragement à l'*Open Science*, le leadership des équipes de

<sup>4</sup> Pour des exemples, voir la partie descriptive précédant l'analyse.

recherche, la participation ou l'organisation de colloques, la gestion de l'utilisation de certains subsides –, suivie par une directive concernant la plateforme d'*Open Access* de la HEP-VS en 2024, permet de restructurer le domaine. De nouveaux outils et processus d'assurance qualité sont également institués, en partenariat avec l'Unité Développement de la qualité (UDQ). Ils doivent notamment permettre de monitorer la recherche par la centralisation des métadonnées, ou d'évaluer les activités du domaine (autoévaluation et évaluation externe).

Ainsi, une nouvelle plateforme offrant de recenser les projets de recherche menés à la HEP-VS est inaugurée en 2022. Cette solution permet non seulement d'effectuer le suivi des activités de recherche enregistrées, mais offre également d'intégrer les critères qualitatifs et quantitatifs du système d'assurance qualité de l'institution. Elle est en outre dédiée à l'*Open Access* au sein de l'institution, et permet la mise en consultation des résultats de la recherche (sous forme de publications).

En complément à ce dispositif de monitoring interne, la HEP-VS s'est dotée d'un Conseil scientifique chargé de l'évaluation des activités de recherche. Son rôle, réglé par le *Règlement sur le mandat du conseil scientifique de la HEP-VS (2021)* précise que ses membres (internes ou externes à l'institution) doivent évaluer les prestations de la recherche sur la base des rapports annuels, participer à la journée d'évaluation de la recherche et poser un regard critique sur le cadre établi, afin de permettre au Domaine R&D de se développer. Le conseil scientifique se réunit au moins une fois par année et fait part de ses conclusions dans des rapports dédiés. Celles-ci sont ensuite reprises dans le rapport annuel de la HEP-VS et communiquées à l'ensemble de la communauté de l'institution.

À noter encore qu'au-delà de l'inauguration de ces dispositifs d'évaluation de la qualité – auxquels s'ajoutent bien sûr l'autoévaluation du Domaine R&D –, la HEP-VS bénéficie également du soutien d'organismes externes (Fonds national suisse, swissuniversities ou Innosuisse), dont les processus de sélection et de suivi offrent une évaluation externe de la recherche par les pairs.

### *Analyse*

Les expert-e-s estiment que les mesures prises par la HEP-VS sont conséquentes. Elle et il observent qu'elles offrent non seulement d'évaluer la qualité de la recherche mais permettent aussi de l'ancrer pleinement dans l'institution.

Lors de la visite, elle et il s'intéressent à l'établissement d'une « culture de la recherche ». Les expert-e-s constatent avec satisfaction que la HEP-VS a su passer d'initiatives individuelles à une véritable démarche collective. De fait, si les outils instaurés permettent de bien monitorer les activités, ils encouragent également le partage des connaissances au sein de l'institution et facilitent l'obtention de financements externes. Les expert-e-s relèvent à cet égard le soutien efficace apporté aux chercheur-se-s lors du dépôt de leurs projets de recherche. La HEP-VS les accompagne en effet dans les démarches administratives nécessaires, ce qui profite à la fois à la qualité des dossiers et à leur suivi. L'institution obtient des résultats concrets ; elle bénéficiera par exemple, dès 2025, de subsides Sinergia provenant du Fonds national suisse<sup>5</sup>.

Les expert-e-s s'intéressent également aux développements futurs envisagés par la HEP-VS. Celle-ci souhaite introduire des outils de *Business Intelligence* pour augmenter la pertinence de l'analyse de ses données et faciliter l'exploitation des informations récoltées. Les expert-e-s saluent cette initiative, qui permettrait un allègement de certains processus qualité. En effet, elle et il craignent que les instruments développés exigent à terme un investissement des équipes

---

<sup>5</sup> Le FNS soutiendra le projet soumis par Zoe Moody, Frédéric Darbellay, Rebecca Shankland, Isabelle Barbara Marie-Helene Vonèche-Cardia, intitulé *Socio-Emotional and Ethical Blended Learning to Transform the 21st Century School (SEEBL21): the Interdisciplinary Study of Children's Rights and Psychological Needs*. Il s'agit du projet n°10000083. URL : <https://data.snf.ch/grants/grant/10000083>.

trop important, par rapport à la taille de l'institution. Elle et il notent toutefois que cela n'enlève rien à la qualité de des processus actuellement établis, qui permettent pleinement d'évaluer les activités de recherche.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est remplie.

### 3) Condition 3 :

Afin d'assurer l'égalité des chances de tous et toutes les candidat-e-s, la HEP-VS doit faire la démonstration que les critères et les processus d'admission dans les différents cursus proposés sont fixés, communiqués et appliqués de manière systémique, transparente et constante.

#### *Description*

En 2020, la HEP-VS s'est dotée d'un Service académique et Conseil aux études (SaCé), ayant pour mission d'accompagner les étudiant-e-s dans leurs parcours. La création de ce service permet à la HEP-VS de reconsidérer les tâches effectuées en son sein, conduisant à la restructuration et à une nouvelle réglementation de certaines activités ainsi structurées de façon professionnalisante. L'élaboration d'un plan de développement stratégique, pour la période 2022-2025, offre également de réévaluer la transparence et l'égalité des chances dans ses prestations. Ces changements permettent à l'institution de réviser ses processus d'admission (y compris du cadre légal) et d'en améliorer la communication et la visibilité externe.

De fait, le SaCé prend des mesures concrètes, qu'il documente au fur et à mesure de leur réalisation. Il examine et fixe d'abord des critères de priorité pour l'admission aux formations de bachelor, avant de n'en retenir plus qu'un seul, adossé aux fondements juridiques existants et qu'il fait valider par les Commissions d'admission et de formation. Les nouvelles conditions d'admission sont ensuite publiées dans le *Guide du candidat* et sur son site internet<sup>6</sup>, et communiquées lors de séances d'information et des journées portes ouvertes. Afin de s'assurer que ces conditions soient comprises au sein de l'institution, le SaCé effectue également un travail de communication interne (avec l'aide de l'Unité Marketing et Communication). Dans une visée de transparence, le SaCé insère également les mentions légales en vigueur dans tous les courriers faisant part des décisions concernant les admissions.

D'autres mesures, permettant un meilleur traitement des dossiers d'admission, sont prises. L'implication et le fonctionnement des Commissions d'admission et de formation sont renforcés et formalisés ; chaque séance fait désormais l'objet d'un procès-verbal. Les processus appliqués sont évalués grâce au système d'assurance qualité et les modifications nécessaires sont effectuées. Les bonnes pratiques sont notifiées, afin de pouvoir être étendues à l'admission à d'autres formations proposées par la HEP-VS. Différentes enquêtes, dont les résultats sont consignés dans des rapports dédiés, sont mises en place en collaboration avec l'Unité de Développement de la Qualité. Elles doivent permettre le diagnostic et l'ajustement des pratiques de la HEP-VS.

#### *Analyse*

Lors de la visite, les expert-e-s reviennent sur le processus d'inscription au Bachelor primaire. Elle et il constatent la justesse de la réflexion menée les mois précédant la visite et notent la pertinence de la simplification du système d'admission. Ainsi, certains critères, rendus obsolètes,

---

<sup>6</sup> Voir par exemple les informations publiées pour l'accès au Bachelor Primaire. URL : <https://www.hepvs.ch/fr/se-former/formations-de-base/bachelor-en-enseignement-primaire-284/>. Ou encore celles dispensées dans le *Guide du candidat*. URL : [https://www.hepvs.ch/files/Guide-du-candidat-Voie-sans-examen\\_12.11.2024.pdf](https://www.hepvs.ch/files/Guide-du-candidat-Voie-sans-examen_12.11.2024.pdf).

n'apparaissent plus dans les exigences actuelles ; désormais, seules des exigences équitables et transparentes subsistent. Les expert-e-s saluent le travail effectué par l'institution et la démarche d'ouverture dont elle a fait preuve – en sollicitant par exemple l'avis d'autres hautes écoles. Elle et il estiment que le développement des processus est remarquable et que la qualité aujourd'hui atteinte doit être saluée.

Les expert-e-s tiennent également à souligner que la révision des critères d'admission ne profite pas qu'aux futur-e-s étudiant-e-s, mais que la HEP-VS sait en tirer profit pour elle-même. En effet, si le système actuel tient compte des contraintes du terrain – nombre de places de stage à disposition, par exemple – et assure que la qualité de la formation par le respect d'un bon équilibre entre formateur-riche-s et étudiant-e-s, il offre également une meilleure planification des ressources et permet une gestion durable de la formation.

Enfin, les expert-e-s notent la transparence et l'accessibilité des informations communiquées, en deux langues (français et allemand). Accessibles au public via le site internet de l'institution et le *Guide du candidat* notamment, les conditions d'admission sont claires et intelligibles. Le travail graphique effectué pour leur présentation reste d'ailleurs à saluer.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est remplie.

#### 4) Condition 4 :

La HEP-VS doit démontrer la conduite des actions stratégiques engagées avec sa collectivité responsable pour mettre en adéquation le développement de la HEP avec les besoins en termes d'infrastructures afin d'assurer de façon durable la qualité de ses activités.

##### *Description*

Afin de soutenir son développement institutionnel et infrastructurel de manière adéquate, la HEP-VS entreprend d'abord une étude interne. Un sondage effectué auprès de ses collaborateurs lui permet en effet de déterminer les besoins en infrastructures qu'impliquent les modalités de travail et d'enseignement de son personnel. Les résultats de cette enquête – consignés dans le rapport intitulé *Quelle HEP pour demain ?* – sont complétés par des réflexions menées au sein de la Conférence des délégué-e-s des corps constitués (CDCC), synthétisées à leur tour sous forme de rapport. La HEP-VS constitue alors un groupe de travail, chargé de conseiller la Direction sur les aménagements à effectuer.

Il apparaît alors comme une évidence que la révision des infrastructures implique des collaborations étroites avec l'État du Valais. La HEP-VS dépend en effet de différentes bases légales en vigueur et de processus définis à la fois par le Service immobilier et patrimoine (SIP) et par le Département de l'économie et de la formation (DEF). Ces contraintes sont renforcées par la présence de la HEP-VS sur deux communes, puisqu'elle possède un site à Brigue et un site à St-Maurice. Après des études et des discussions impliquant les différents partenaires des projets, il est décidé que deux nouveaux campus voient le jour dans les prochaines années. À Brigue, un nouveau site accueillera différentes hautes écoles (HES-SO, ES Santé et HEP-VS). À St-Maurice, la HEP-VS sera implantée à proximité directe de la gare, la création de nouvelles infrastructures s'insérant dans le projet communal de révision d'un quartier entier. Les appels à projets respectifs sont rédigés sous la forme de concours et publiés en 2024.

##### *Analyse*

Les expert-e-s notent que, durant tout le processus de réflexion, la HEP-VS prend la peine d'intégrer ses différentes parties prenantes. Lors de la visite, elle et il apprennent que la vision de l'institution est intégrée dans les concours publiés. Ainsi, la HEP-VS discute longuement avec les

architectes, partageant sa vision de l'école de demain. Les plans – qui prévoient initialement un grand nombre de bureaux – sont alors revus, puisque les membres de la HEP-VS préfèrent les espaces de coworking et de réunion. Les expert-e-s apprécient particulièrement que l'institution défende les intérêts de ses parties prenantes et que des démarches soient entreprises pour tenir compte de leurs besoins. En ce sens, elle et il relève l'adaptation des locaux existants – comme la création d'espaces de travail cloisonnés nommés « cabines » – qui atteste de la proactivité de l'institution.

Les expert-e-s notent cependant que certains souhaits de la HEP-VS ne pourront pas être intégrés aux projets, étant donné le contexte politique et économique dans lequel ils s'inscrivent. Ainsi, la volonté d'une représentation de la HEP-VS sur tout le territoire cantonal sera frustrée par l'implantation des nouvelles constructions sur deux communes uniquement. Les expert-e-s ne considèrent toutefois pas cette répartition comme un obstacle, la réunion sur deux sites pouvant embrasser une visée fédératrice.

Globalement, le groupe d'expert-e-s juge les projets pertinents, revêtant une importance stratégique permettant de répondre à un besoin des (futur-e-s) étudiant-e-s valaisan-ne-s. Ainsi, l'inscription des deux propositions dans une politique cantonale apparaît comme un avantage certain, puisqu'elle signale une volonté de développement des hautes écoles qui dépasse largement le cadre institutionnel. De fait, les deux concepts ne reposent pas uniquement sur la HEP-VS, mais regroupent plusieurs entités, y compris des instances cantonales. Selon les expert-e-s, cette implication commune représente une garantie supplémentaire de la réalisation des projets ayant débuté, les intérêts de la HEP-VS étant renforcés par ceux d'autres institutions.

Dès lors, au vu des éléments mis à leur disposition et des discussions menées lors de la visite, les expert-e-s estiment que, dans la limite d'action qui est la sienne, la collectivité responsable de la HEP-VS s'engage pleinement pour répondre à la condition posée et qu'elle présente les garanties suffisantes attendues.

Le groupe d'expert-e-s considère que la condition est remplie.

## **2.2 Proposition de l'AAQ**

### *Considérations*

L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité constate que les expert-e-s examinent les quatre conditions posées lors de l'accréditation institutionnelle. L'analyse et les conclusions des expert-e-s sont cohérentes et tout à fait appropriées. En se fondant sur le rapport et la documentation fournie par la HEP-VS, sur les conclusions des expert-e-s, ainsi que sur la prise de position de la haute école, l'AAQ propose d'évaluer les quatre conditions comme il suit :

Condition 1 : La condition est remplie.

Condition 2 : La condition est remplie.

Condition 3 : La condition est remplie.

Condition 4 : La condition est remplie.

## **2.3 Prise de position de la HEP-VS**

Datée du 10 février 2025, la prise de position de la HEP-VS traduit toute la satisfaction de l'institution à la lecture des conclusions des expert-e-s et de l'AAQ. Elle contient des remerciements adressés aux différentes parties et exprime les conséquences positives que la



réalisation des quatre conditions a eues sur le développement de la haute école. La prise de position fait l'objet de la partie C du présent rapport.



## **Partie C**

### **Prise de position de la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)**

10 février 2025



Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)  
Avenue du Simplon 13  
1890 St-Maurice

Pädagogische Hochschule Wallis (PH-VS)  
Alte Simplonstrasse 33  
3900 Brig

Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité  
Monsieur Dr. Christoph Grolimund  
Directeur  
Effingerstrasse 15 / C.P.  
3001 Bern

St-Maurice/Brig, le 10 février 2025

#### Prise de position sur la vérification des conditions de la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS)

---

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous remettre la prise de position de la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) pour donner suite à l'envoi du rapport d'évaluation externe du 24 janvier 2025 concernant la vérification de la réalisation des conditions posées lors de la première accréditation.

Nous prenons acte de ses conclusions et c'est avec une très grande satisfaction que nous notons que le groupe d'expert-es et l'AAQ considèrent que les quatre conditions sont remplies. Nous les remercions pour leur analyse différenciée et leur évaluation positive. Du point de vue de la direction de la haute école, il n'y a pas d'autres compléments à apporter au contenu. L'expertise conforte la HEP-VS dans l'idée qu'en remplissant les quatre conditions, elle est parvenue à poursuivre le développement de son assurance qualité institutionnelle et de son développement de la qualité.

De même, nous exprimons à votre agence ainsi qu'à sa représentante, Mme Livia Lüthi, notre sincère gratitude pour l'excellente conduite de la procédure de vérification de la réalisation des conditions.

Tout en vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Fabio Di Giacomo  
Directeur HEP-VS

AAQ  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
CH-3001 Berne

[www.aaq.ch](http://www.aaq.ch)

